



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/02/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 27

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation

18/02/2022

Date d'affichage

18/02/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

25/02/2022

et publication du :

25/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LIMOUSIN Philippe.

Etaient présents :

M. ANTUNES Paulo, Mme CHANTRAINNE Christine, Mme CUSSEAU Pascale, Mme DE MEYER Pascale, M. DELRUE Francis, M. DESPREZ René, M. DEVYLERRE Luc, M. DEWAILLY Bruno, Mme DUFOUR Isabelle, Mme DUTILLEUL Laurence, M. FIEVET Jean-Michel, M. GUILBERT Christian, Mme HERENGUEL Céline, Mme LECLERCQ Bénédicte, M. LIMOUSIN Philippe, M. MACRE Jean-Pierre, Mme PAQUIER Odile, M. PAQUIER Michel, Mme SCHOEMAECKER Coralie, M. VANDELDELDE Olivier, M. VERBECQUE Karl

Procuration(s) :

M. COQCET Bernard donne pouvoir à M. DELRUE Francis, Mme HERMAN Bénédicte donne pouvoir à Mme SCHOEMAECKER Coralie, Mme BATAILLE Catherine donne pouvoir à Mme CUSSEAU Pascale, M. KIJOWSKI Pawel donne pouvoir à M. DEWAILLY Bruno, M. MILLET Michel donne pouvoir à M. LIMOUSIN Philippe, M. THERY Matthieu donne pouvoir à M. VANDELDELDE Olivier

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BATAILLE Catherine, M. COQCET Bernard, Mme HERMAN Bénédicte, M. KIJOWSKI Pawel, M. MILLET Michel, M. THERY Matthieu

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DE MEYER Pascale

Délibération n° 2022.02.01

Objet : Adoption du Procès-Verbal - Séance du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2021 - annexe 1

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021 qui leur a été adressé avec la convocation (annexe 1).

A la suite des remarques formulées par Monsieur le Maire et Monsieur Francis DELRUE, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à BAISIEUX
Le Maire,
Philippe LIMOUSIN

